



Ma femme incite notre fille de 14 ans à fumer, que puis-je faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 19 juillet 2016

Bonjour,

Je suis seul parent. J'ai une fille de 14 ans je lui ai toujours interdit de fumer sachant qu'elle a des problèmes de santé. Et voilà que j'apprends que sa mère l'autorise à fumer. Elle lui roule et lui donne des cigarettes

Que puis-je faire contre ça ,

Puis-je porter plainte pour protéger ma fille ?

Cordialement

Réponse :

Votre situation familiale ne pourra trouver sa solution dans les lois qui protègent du tabagisme mais plutôt [des services](#) de protection de l'enfance.

Rien ne vous interdit également de prendre conseils auprès des services des affaires sociales de la mairie de votre ville et de demander l'aide d'une assistante sociale ou [d'associations](#).

Enfin, vous pouvez prendre conseil auprès du [juge aux affaires familiales](#) qui suit votre dossier familial et de votre médecin de famille.

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver une solution à ce type de maltraitance.

Soutenir et [adhérer](#) aux associations qui luttent pour protéger des méfaits du tabac reste aussi une opportunité pour renforcer leur légitimité.